

EDITORIAL

Cette 6^{ème} FEUILLE DE GENTIANE est consacrée à la question des ADHESIONS des patients.

ET D'ABORD, POURQUOI FAIRE ADHERER DES PATIENTS ?

Ce qui pourrait être jugé comme un formalisme excessif ou inutile, repose sur trois arguments forts :

- matérialiser un certain engagement de la part du patient : il ne s'agit bien sûr que d'un symbole, puisque la signature du document d'adhésion ne s'accompagne d'aucun versement de cotisation, et que par ailleurs il est précisé « vous êtes libre à tout moment de résilier ce contrat ». Mais il s'agit bien d'un contrat moral entre 3 partenaires (le patient, le médecin, le réseau), par lequel le patient manifeste son intention de prendre sa part dans la gestion de sa maladie (cette notion de contrat se retrouve en bonne place dans la démarche de l'éducation thérapeutique, qui est comme chacun sait l'un des fondements de GENTIANE). Faire adhérer un patient n'est donc pas seulement obtenir une signature en bas d'un papier, c'est entrer déjà dans la logique de l'éducation,
- faire adhérer n'est que l'amorce d'un processus : le patient doit ensuite bénéficier d'un suivi, au minimum annuel, dont le support est le dossier médical partagé (version informatique ou papier, au choix) : véritable travail de coordination des soins et de l'éducation autour du patient, justifiant une rémunération pour le temps passé,
- le patient adhérent va pouvoir bénéficier d'un certain nombre de prestations dites « dérogatoires », financées par l'assurance maladie : le repérage administratif est nécessaire, et revêt un caractère obligatoire.

Cette question des prestations est centrale : peut-on justifier le fait qu'un maximum de patients n'en profite pas ?

Jusqu'à une époque très récente, seul un médecin pouvait faire entrer un patient dans le réseau : d'où une limitation évidente du nombre des bénéficiaires, strictement dépendant du nombre de médecins membres du réseau (une petite centaine actuellement). **Nous disons maintenant que tout Professionnel de Santé membre du réseau peut faire adhérer un patient.**

Mais à l'évidence, certaines règles du jeu doivent être précisées : c'est l'objet des lignes qui vont suivre.

Entre autres questions : le médecin étant le seul à détenir un certain nombre d'informations essentielles sur l'état de santé du patient, tout devra être mis en œuvre de la part du professionnel responsable et « coordonnateur » de l'adhésion, pour collaborer au mieux avec ce médecin, autant à la phase initiale que pour le suivi.

Dr Etienne MOLLET, coordonnateur

spécial "ADHESIONS"

CALENDRIER : fin 2005 / année 2006

Vendredi 2 décembre (après-midi) - Besançon	Formation « Education Thérapeutique de Groupe »
Jeudi 15 décembre Lons le Saunier	Journée Inter- hospitalière « Grossesse et Diabète »
Vendredi 3 et samedi 4 février Vendredi 3 et samedi 4 mars Vendredi 7 avril Besançon	Formation initiale des soignants – session 9 IL RESTE DES PLACES POUR LES MG
Vendredi 13 et samedi 14/10 Vendredi 17 et samedi 18/11 Vendredi 8/12 Besançon	Formation initiale des soignants – session 10
Du 20 au 24 février Prémanon	Stage « SPORT – DIABETE »
Dates non encore définies Haute-Saône Territoire de Belfort	Formation complémentaire des infirmières
Du 28 août au 1 ^{er} septembre Châlain	Stage « SPORT – DIABETE »

Adhésions au Réseau – situation au 30/11/2005

Médecins Généralistes	78
Diabétologues & médecins hospitaliers	16
Diabétologues libéraux	3
Infirmier(e)s libéral(e)s	57
Infirmier(e)s hospitalier(e)s	3
Infirmière à la coordination du réseau	1
Diététiciennes libérales et hospitalières	14
Pédicures-podologues	28
Educ. Médico-Sportif & Kinésithérapeutes	6
Ophthalmologue, Angiologue	2
Pharmaciens	1
Nombre total de PS	209
Nombre de patients	672

Spécial "ADHESIONS"

ADHESION D'UN PATIENT PAR LES INFIRMIERES, PEDICURES - PODOLOGUES, DIETETICIENNES, KINESITHERAPEUTES, EDUCATEUR MEDICO-SPORTIF

- Présenter le Réseau au patient,
 - Donner le document d'adhésion en 3 ex. (1 patient, 1 PS, 1 coordination du réseau)
 - Créer le Carnet Médical Partagé papier. Le P.S. remplit les fiches d'inclusion le concernant (fiche diététique, podologique etc...) du carnet médical du patient et lui confie pour que le médecin généraliste complète la partie médicale. Ce carnet est la propriété du patient, il devra le présenter à chaque consultation.
 - Contacter le médecin généraliste :
 - ↳ Soit le MG est adhérent : le PS le contacte pour l'informer : « votre patient a choisi d'adhérer au réseau... »
 - ↳ Soit le MG n'est pas adhérent : 2 possibilités :
 - le PS le contacte directement pour l'informer : « votre patient a choisi d'adhérer au réseau » et lui propose de devenir membre associé pour que les patients puissent bénéficier des prestations du réseau. Le PS invite le médecin à compléter le dossier papier.
 - le PS passe par la coordination qui contactera le médecin généraliste.
 - Le PS envoie un double de l'adhésion du patient à la coordination qui lui retournera la carte d'adhésion du patient. Le n° d'adhésion sera reporté sur le carnet médical papier et garantit l'anonymat du patient.
- La coordination du réseau enverra au médecin un courrier de confirmation et un bulletin d'adhésion. 100 € seront versés au PS qui assure la coordination de ce patient :
- 50 € à la réception du document d'adhésion
 - 50 € à la réception des fiches de suivi

ADHESION D'UN PATIENT PAR UN MEDECIN

- ↳ Soit le médecin est adhérent au réseau :
 - Présenter le réseau au patient,
 - Donner le document d'adhésion en 3 ex. (1 patient, 1 PS, 1 coordination du réseau)
 - Créer le Carnet Médical Partagé (informatisé ou papier) et compléter la partie médicale
- ↳ Soit le médecin n'est pas adhérent au réseau :
 - Il peut bien sûr devenir adhérent, renseignements à la coordination du réseau 03.84.72.80.66*
 - Il peut être « membre associé » pour faire bénéficier le patient des prestations du réseau
- Dans les 2 cas : envoyer un double de l'adhésion du patient au réseau

↳ Le médecin peut demander à une infirmière, une diététicienne, un kinésithérapeute ou un éducateur médico-sportif de faire adhérer le patient et lui, nourrira la partie médicale du dossier médical.

La coordination du réseau enverra au médecin un courrier de confirmation et un bulletin d'adhésion. 100 € seront versés au PS qui assure la coordination de ce patient :

- 50 € à la réception du document d'adhésion
- 50 € à la réception des fiches de suivi

* *L'adhésion au réseau est conditionnée par une formation préalable. Il peut s'agir d'une formation au diabète et à l'éducation thérapeutique, ou d'une formation au fonctionnement du réseau ; dans certains cas un entretien téléphonique prolongé expliquant les modalités de fonctionnement du réseau peut être suffisant. Donc téléphonez à la coordination du réseau pour tous renseignements complémentaires.*

QUELLES SONT LES PRESTATIONS DU RESEAU ?

(DITES « PRESTATIONS DEROGATOIRES »)

- ↳ **Education Thérapeutique de groupe** : 1 binôme de 2 PS du réseau, passé par la « formation de 5 jours », anime un programme d'éducation de 7 séances, pour un groupe de 6 à 10 patients.
- ↳ **Consultations diététiques** : par l'une des diététiciennes du réseau.
- ↳ **Consultations podologiques** : par l'un des podologues du réseau dans le cadre du « protocole ANCREd » (risques de grade 2 ou 3)
- ↳ **Coordination du dossier médical partagé** : voir ci-dessus.

LES IDE PARLENT AUX IDE

« FINIE NOTRE FRUSTRATION DE NE PAS POUVOIR FAIRE BENEFICIER LES PATIENTS DIABETIQUES DES DEROGATIONS DU RESEAU ! ».

Que de patients rencontrés tous les jours nécessitant des soins podologiques, des conseils diététiques sss sss sss sss sss sss thérapeutique ! Avec une bonne communication entre médecins et infirmier(e)s tout devient possible, le patient restant au centre de nos préoccupations.

Régine BORNECK, Sylvie BROUSSE